## AR Prefecture

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

043-214300238-20240627-2024\_22-DE Reçu le 27/06/2024

### COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2024 N° 22/2024

Date de Convocation Publique : 18/06/2024
Date d'Affichage : 18/06/2024

Nombre de Conseillers en exercices : 10 Nombre de Conseillers présents : 09 Nombre de Conseillers Votants : 09

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt-cinq juin deux mil vingt-quatre, à dixneuf heures quinze dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, Maire.

**Etaient présents**: Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte, MM. MONTAGNE Alphonse, VALENTIN Michel, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume, JOURDE Frédéric

Était absent excusé : M. LAGIER Jean-Michel

Mme FAVIER Florence a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

### OBJET: CREATION EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1er CLASSE

Mme le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc à la commune de Beaune-sur-Arzon de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Mme le Maire indique qu'il est nécessaire de créer l'emploi d'adjoint technique principal 1<sup>er</sup> classe afin de permettre l'avancement du personnel technique qui respecte les conditions d'évolutions. La durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de Beaune-sur-Arzon de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

# Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Créer un emploi relevant du grade de Adjoint technique principal 1<sup>er</sup> classe à raison de 35 heures hebdomadaire, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe
- > Charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire





# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Nom de la collectivité ou établissement: Mairie Beaune - Sur - Arzon

Tableau d'avancement de grade établi après vérification des conditions statutaires, en fonction des lignes directrices de gestion arrêtées par l'autorité territoriale et des ratios d'avancement de grade

			 <u> </u>
DATE D'EFFET DE LA PROMOTION	01/07/2014		
Date de l'examen professionnel le cas échéant (joindre la copie de l'attestation de réussite)	2014		embre de l'année en cours.
GRADE D'AVANCEMENT	Adsout rechnique		lui ne peut excéder le 31 déce
GRADE ACTUEL	Adsoint technique Adsoint technique pod 2 de classe pod 1 en classe		ibleau, au cours de la période de validité c
NOM et PRENOM	REY Jean-Lous		N.B.: Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.
ordre de mérite	7		N.B.: Les r

JOINDRE LA DELIBERATION CREANT LE OU LES NOUVEAUX POSTES.

Etablià: Beaus -sur-Arw

1e27/06/2024

AR Prefecture

20240627-2024

Le Maire ou le Président (cachet et signatur

043-214300238

27/06

le

Arrêté portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion du 2元,/ 分.../ かん

délibération fixant le ratio d'avancement de grade du 2.孔/のに/...これとり

043-214300238-20240627-2024\_22-DE Reçu le 27/06/2024

Clerment Forrand to 15 coptombre 2014

# Monsieur REY Jean Louis MONDOUILLOUX 43500 BEAUNE SUR ARZON

Objet: Examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1ère Classe – Session 2014

Bedaring a

Spécialité : BTP/VRD N° d'inscription : 10059

Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous communiquer les notes que vous avez obtenues aux épreuves de l'examen professionnel cité en objet.

Épreuves	Notes sur 20	Coefficient	Total points
- Epreuve écrite - Epreuve pratique dans l'option	10,67 15,00	3	21,34 45,00
	Moyenne g	énérale sur 20	13,27

J'ai l'honneur de vous informer que le jury de l'examen professionnel vous a déclaré(e) admis(e).

En effet, vous avez obtenu 66,34/100 points soit une moyenne de 13,27/20.

Je vous rappelle que la réussite à l'examen professionnel est une condition à remplir pour bénéficier de l'avancement de grade, mais ne suffit pas pour être nommé(e).

Aussi, je vous conseille de vous rapprocher du service ressources humaines de votre collectivité.

Avec mes félicitations pour votre réussite, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Roland LABRANDINE